Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature N°32 Septembre 2006

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Vincent Dams, Jean-Stéphane Devisse, Raymond Faure, Clémence Jarry, Guy Jarry, Jean-Patrick Le Duc, Joëlle Levert, Roger Mathieu, Laurence Mermet, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr

HUMEUR

La question stupide

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

La question stupide

Gaudin passe la patate chaude à Bussereau qui hausse le Thon…et garde le cap.

La LPO en chasse à l'Ortolan…

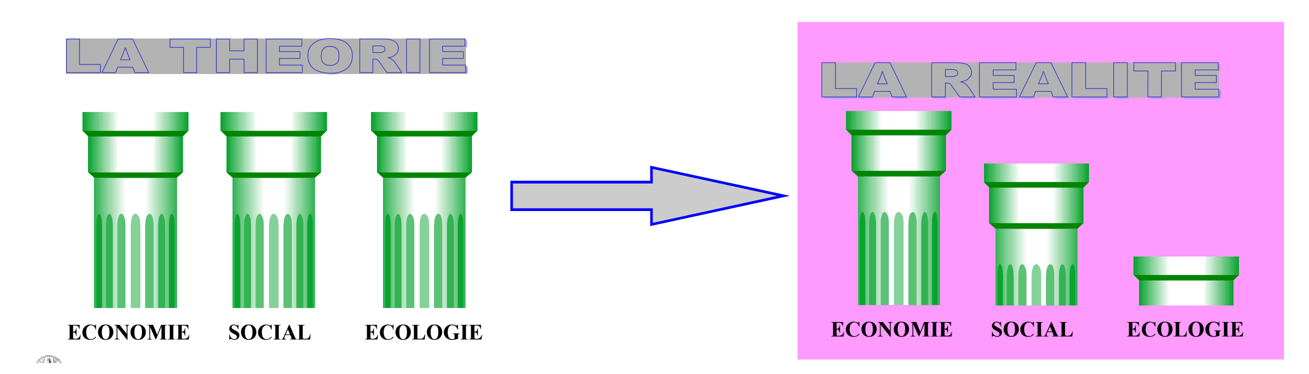
Après le tir de deux loups Quels échos des estives ??

Le Cygne, bête noire de la Dombes...

Un nouveau coup de tronçonneuse dans la loi littoral

Aux orties !

« Le développement durable : une notion mieux connue des élus que du grand public », c'est la conclusion qu'a tirée *Le Monde* (25 mai 2006) d'une question posée par IPSOS.
La formulation de la question est assez extraordinaire pour que nous la fassions plus connaître : « Dites si vous avez une idée très précise, assez précise, peu précise ou pas du tout précise de ce que signifie l'expression « développement durable » ».
82% des élus répondent « très précis » ou « assez précise » contre 42% pour le grand public.
Le problème est que tout élu qui veut être dans le vent parle du développement durable mais que la majorité ne savent pas de quoi ils parlent ou quand ils croient savoir de quoi ils parlent, ils se trompent.
Pour les plus évolués (notamment pollués par le nom du ministère chargé de l'environnement qui associe écologie à développement durable), le développement durable consiste à prendre en compte la protection de l'environnement ; mais pour la plupart ce n'est qu'un gadget qu'on oublie dès qu'il commence à apporter des contraintes, ou qu'on réalise qu'il implique changement de mentalités et des manières de faire, ou qu'il inclut la participation (pas la simple consultation) du public.
Un exemple brillant a été ce président d'un conseil général qui lançait son agenda 21 et a passé 20 minutes pour expliquer que le développement durable c'était une analyse transversale des projets sur les plans économiques, sociaux et environnementaux, pour conclure qu'il créait 3 groupes de travail : un sur l'économie, un sur le social et sur l'environnement.
Si Le Monde ou IPSOS avait posé la question de savoir ce qu'était le développement durable et avait comparé la réponse à la bonne, le résultat aurait été très différent et probablement pas en faveur des élus.
Au fait : si 82% des élus savent ce qu'est le développement durable, pourquoi ne le mettent-ils pas en œuvre réellement ?



En fait beaucoup (pas tous, heureusement !) pensent à « développement durable des mandats électifs » ou « développement durable des profits ». La prise en compte des besoins des générations futures, c'est bon pour les discours.
En plus, s'il faut considérer que le développement durable implique, entre autres aspects, la protection de l'environnement (ou - plus horrible- la protection de la nature), on se heurte à quelques résistances comme celle exprimée ainsi par un conseiller général : « La protection de l'environnement est une nécessité, à condition qu'elle ne soit pas un obstacle au développement ». Ben voyons…

« Au fait : si 82% des élus savent ce qu'est le développement durable, pourquoi ne le mettent-ils pas en œuvre réellement ? »

la situation du Thon rouge de Méditerranée est absolument catastrophique

Le face à face opposant le *Rainbow Warrior*, bateau amiral de nos amis de Greenpeace, et les thoniers de la Méditerranée a été très fortement médiatisé. Du coup, cette opération qui ne devait toucher que quelques centaines de personnes à Marseille, aura eu un retentissement d'une très grande ampleur. Et c'est tant mieux, car la situation du Thon rouge de Méditerranée est absolument catastrophique, la pêche qui lui est consacrée tout à fait scandaleuse. Tout le monde s'accorde pour le dire… sauf les thoniers qui chaque année dépassent allègrement les quotas qui leur sont fixés. Il faut dire que la pêche du thon rouge est particulièrement lucrative, le marché japonais (ces chers, très chers sushi…) ayant fait grimper de façon considérable le prix du précieux poisson.

Si bien sûr la position des thoniers était prévisible - bien que totalement irresponsable -, l'attitude de nos courageux édiles ne cesse de nous désespérer. À commencer par celle du président de la Communauté urbaine de Marseille, le sénateur-maire UMP Jean-Claude Gaudin, qui après avoir donné son accord pour que le *Rainbow Warrior* soit amarré dans le vieux port, s'est ensuite courageusement défaussé en proposant que le bateau de Greenpeace aille plutôt se faire voir dans le port autonome. Explication : le port autonome n'est pas de sa compétence, mais de celle de l'État. Courage, fuyons…

Du côté de l' État justement, la préfecture maritime n'a pas hésité à déclarer que le *Rainbow Warrior* n'était pas autorisé à mouiller dans la rade de Marseille au prétexte d' « *un risque avéré de trouble à l'ordre public* ». Le ministre de l'agriculture et de la pêche a estimé que l'attitude de Greenpeace était « *assez provocante* » et il a assuré les thoniers de son soutien lors de la prochaine conférence internationale qui se déroulera à Dubrovnik (Croatie) en novembre prochain, au cours de laquelle il devrait très certainement être décidé de baisser à nouveau les quotas de pêche au thon ; et le ministre de la pêche [aux voix] de déclarer dans un grand écart qui fait toute l'habilité des politiciens de petite envergure : « *Dans cette affaire, le gouvernement français soutient ses pêcheurs pour que nous ayons dans cette conférence le maximum de possibilités de pêche, tout en préservant la ressource* ». Bussereau a-t-il trouvé la quadrature du cercle ou continue-t-il simplement de prendre les gens pour des c… ?

En attendant, Greenpeace, pourtant dans son plein droit et respectant toutes les démarches administratives, n'a pas le droit de s'ancrer dans la cité phocéenne, alors que les thoniers qui, c'est un secret de polichinelle, dépassent allègrement leurs quotas de pêche, n'en déclarent qu'une partie (même au fisc ?…) et qui bloquent le port de Marseille, se voient soutenus par les pouvoirs publics. ■

L'ensemble de la communauté scientifique est unanime pour estimer que le thon rouge est en très nette diminution et que la sur-pêche de ce poisson va en s'amplifiant année après année. Réunis au sein de la Commission Internationale pour la conservation des thonidés de l'atlantique (CICTA), les spécialistes de l'espèce jugent que depuis 1998, année de mise en place des quotas de pêche, les 38 000 tonnes autorisées pour l'ensemble Méditerranée-Atlantique) sont largement dépassées, et que la situation du thon rouge est plus alarmante que jamais. Le chiffre de 50 000 tonnes pêchées est avancé, et la réalité est certainement de beaucoup supérieure à cette estimation…



La LPO en chasse à l'Ortolan…

Les 3, 4, 6 et 7 septembre, la LPO a organisé une chasse à l'ortolan dans les Landes. Ou plus précisément, une recherche des tenderies qui y sont illégalement installées pour capturer le précieux oiseau.

Bien qu'illégale, cette chasse fait l'objet d'une tolérance de la part des pouvoirs publics. Une de plus ! Et bien que les bénévoles de la LPO aient localisé plus de 300 de ces tenderies, ni la garderie de l'ONCFS, ni la gendarmerie n'ont daigné se déplacer pour dresser des procès-verbaux, ce qui aurait pourtant été la moindre des choses. Alors qu'Allain Bougrain-Dubourg, le président de la LPO, appelait le préfet des Landes, ce dernier lui a déclaré qu'à son arrivée, il avait trouvé une tolérance qui durait depuis quelques années et qu'il n'entendait pas revenir dessus ! État de droit ?…

Ce « pacte de tolérance » a été passé entre les tendeurs et le ministère de l'écologie de l'époque, celui de Mme Bachelot, la très funeste ministre de la chasse. Il est ainsi toléré que du 15 août à fin septembre les piégeurs landais puissent installer leurs tenderies, qui doivent être composées de 5 appelants vivants et 30 matoles (pièges). Mais, bon nombre de braconniers, préservés de l'impunité, n'hésitent pas à dépasser cette « norme » qu'ils multiplient par deux, trois ou quatre. Chaque tenderie attrapant entre 50 et 80 oiseaux par an, on peut ainsi estimer qu'entre 50 000 et 100 000 ortolans sont ainsi capturés, engraissés puis noyés dans de l'armagnac avant d'être délicatement dévorés par quelques richissimes ventripotents confondant snobisme et gastronomie.



Tendelle complète

Ainsi, grâce à la complicité des pouvoirs publics, entre 1 000 et 2 000 piégeurs capturent en toute illégalité

(Suite page 3)

des ortolans que certains vendent aux notables landais, mais aussi à de nombreux restaurants du département et d'ailleurs. Certains « grands » restaurants parisiens ou new-yorkais servent des ortolans à une clientèle sélect qui aime à s'encanailler. Mais pas avec le populo… Ce commerce est juteux : un ortolan est vendu par le tendeur entre 100 et 150 euros ! De quoi éveiller bien des vocations et faire perdurer quelques « traditions » …

Pourtant, le bruant ortolan est bel et bien une espèce protégée. Même si cela n'a pas été une histoire simple. Curieusement oublié (sic) dans la liste des espèces protégées, il aura fallu la ténacité des associations de protection de la Nature, puis les foudres de la Commission Européenne et enfin la menace d'une condamnation en Cour de Justice européenne à une très forte amende et à des astreintes financières à la journée de retard, pour qu'enfin l'ortolan rejoigne cette liste le 5 mars 1999,

Cette protection est tout à fait justifiée. L'espèce connaît depuis quelques décennies une chute très importante de ses effectifs. Et pourtant, une nouvelle fois, les pouvoirs publics français sont activement complices de ce braconnage. La liste est longue des activités de chasse illégales qui sont activement soutenues par les pouvoirs publics, donc par le gouvernement : massacre des oiseaux migrateurs chaque printemps sur les cols ardéchois ; braconnage en Camargue au mois d'août ; et cette autre « spécialité » landaise : le piégeage par tenderie du pinson, prenant le relais de la tenderie aux ortolans. Encore une espèce protégée, piégée de la même façon ou presque, par les mêmes personnes, avec la même complaisance de la part des pouvoirs publics.



Appelant

Face à ce braconnage à grande échelle et à l'inadmissible comportement des pouvoirs publics, nous ne pouvons que féliciter la LPO et toutes les associations de protection de la Nature qui s'évertuent à faire cesser le massacre des oiseaux et à défendre l'État de droit, de plus en plus à géométrie variable dans notre pays.

En cette période de pré-campagne électorale, on entend de très nombreux candidats à la présidentielle nous faire leur couplet sur l'environnement, l'écologie et le développement durable. Le ministre de l'intérieur, l'un des favoris au poste suprême, n'y déroge pas. Mais il oublie que nous avons plus de mémoire que lui. Et que nous nous souvenons très bien que comme ministre de l'intérieur, il n'a rien fait pour faire respecter les lois dans les zones de non-droit cynégétique ; qu'en tant que ministre des finances, il n'a rien fait non plus au sujet de l'argent sale de la chasse (les braconniers landais vendent chaque année 50 à 80 000 ortolans au prix de 100 à 150 euros la pièce. Soit 5 à 12 millions d'euros d'argent sale ! [1]) Ni les services du fisc, ni ceux des douanes ne se sont intéressés à ce marché noir, à cette manne financière offerte aux chasseurs.

M. Sarkozy se croit habile candidat à la présidentielle. Mais qui serait assez stupide pour le suivre lorsqu'il déclare « *J'ajoute que la mise en place d'un ministère de l'Environnement tel que je le propose témoigne de ma volonté de faire de l'écologie une priorité, puisque ce ministère aura les moyens de l'action et non seulement la capacité d'un discours* » ? M. Sarkozy prévoirait-il de renflouer le budget du ministère de l'écologie, en chute libre depuis 2003, avec les dividendes du très lucratif braconnage ? Ou nous prendrait-il pour des …canards sauvages ? ■

[1] Tous les oiseaux braconnés ne sont pas livrés au commerce, une part étant vouée à la consommation familiale. Faute d'enquêtes, on ne sait pas quelle est la proportion livrée à la commercialisation…

Après le tir de deux loups

Quels échos des estives ??

En réalité ces échos sont bien contrastés en ce qui concerne la population de loups, en cet fin d'été 2006, et on ne sait s'ils sont bons ou mauvais...

Pour les échos des troupeaux, les données indiquent pour l'heure une nette baisse des attaques et du nombre de victimes par rapport aux années précédentes. On pourrait (devrait) s'en réjouir, si cette baisse était strictement due à l'extension de l'usage des moyens de protection, extension perceptible sur le terrain et notable quant aux nombres de contrats ("mesures T") signés par des éleveurs dans cette optique. Malheureusement, dans de trop nombreux secteurs de l'arc alpin, des échos de braconnage (poison ou tir) ainsi que la baisse de données de présence des loups font craindre une régression de la population.

Pour les échos de l'administration, c'est l'Isère qui se distingue avec une autorisation de tir accordée sur un très gros troupeau insuffisamment protégé, à un éleveur qui se répand en propos lupicides depuis des années, dans un massif où la meute présente a déjà baissé de moitié suite à des actes de braconnage... Autorisation qui aboutit in fine aux tirs de deux loups, soit par défaut d'encadrement des tirs, soit par laxisme délibéré, et ceci dans un massif où les chasseurs réclament depuis des années à cor et à cri la "régulation" du loup.. cherchez l'erreur !

Pour les échos du loup, il faudra attendre le début de l'hiver pour se faire une idée réelle de l'état de sa population. Après les infos pré-estivales, annonçant la présence d'un couple en Lozère et confirmant la population des Pyrénées orientales, les données de reproduction obtenues cet été donnent apparemment des résultats mitigés. Les premiers suivis hivernaux, sur neige, permettront de préciser les craintes en ce qui concerne l'étendue des dégâts du braconnage ou, on l'espère, d'évaluer la poursuite de la dynamique d'extension numérique et géographique de la population. ■



Le Cygne, bête noire de la Dombes...

La Dombes, pays des mille étangs, n'est plus que l'ombre d'elle-même. Dévorée par le maïs, il n'y a plus que d'avion qu'elle ressemble encore, un tout petit peu, à ce qu'elle fut jadis. Mais les prairies où naguère les lièvres joutaient par dizaines, où les canards pouvaient s'alimenter le soir venu, ont laissé place à une maïsiculture de grande échelle. Avec son lot de nitrates et de pesticides qui alimentent tout autant la nappe phréatique que les étangs.

Ce n'est pourtant pas à ce fléau que les chasseurs et agriculteurs s'attaquent aujourd'hui, mais à celui que causerait un bien terrible animal : le cygne tuberculé !

Il faut dire que depuis des années qu'on extermine des milliers de cormorans, il était assez logique qu'on trouve un autre bouc émissaire aux malheurs de la Dombes. Après avoir hésité quelques années entre le grèbe huppé et le martin pêcheur, qui ont tous deux le mauvais goût d'aimer le poisson, nos amis de la ruralité dombiste ont finalement opté pour le cygne, qui comme chacun le sait est un terrible fléau pour le gibier d'eau. Il l'empêcherait de nicher, mangerait tous les beaux herbiers, et, comme le dit le préfet de l'Ain, serait une espèce invasive…

Car le préfet soutient cette nouvelle lubie du front rural dombiste. Dans un courrier qu'il a adressé le 17 juillet à la présidente du CORA (Centre Ornithologique Rhône-Alpes) qui s'était émue de ce qui se tramait au cœur des étangs, il lui a doctement expliqué que, tout d'abord c'était par mesure sanitaire : « pour prévenir le risque d'influenza aviaire, il est nécessaire de disposer d'une connaissance aussi précise que possible de la situation sanitaire de l'avifaune dans la Dombes afin de prescrire des mesures de biosécurité (rien que ça !) adaptées aux oiseaux d'élevage. Dans cette perspective, le ministère de l'agriculture et de la pêche a notamment décidé, en accord avec le ministère de l'écologie et du développement durable, de procéder à une étude spécifique visant à apprécier l'état sanitaire actuel, en Dombes, de la population de cygnes (comme ça, au hasard, le cygne…) au regard du virus H5N1, et à mieux comprendre le rôle de cette espèce dans la transmission du virus. Cette opération nécessitera des prélèvements en nombre limité (ouf ! …) Sous la responsabilité opérationnelle de la brigade départementale de l'office national de la chasse et de la faune sauvage. (pourvu qu'ils ne mettent pour cette opération la brigade qui a tué les deux loups en Isère…). »

Jusque là, rien que du très « sanitairement correct », mais tout de suite après les choses se gâtent et le préfet tombe le masque :

« La population de cygne croît de façon importante dans la Dombes. D'après les gestionnaires d'étangs, (qui comme chacun le sait sont d'une impartialité et d'une rigueur scientifique à toute épreuve…) cette espèce considérée comme « invasive » aurait un impact important sur les herbiers aquatiques, concurrencerait significativement certaines espèces d'oiseaux nicheurs et menacerait à terme l'équilibre et la préservation de l'écosystème (Lequel ? Celui des plantations de maïs ? Celui des étangs déjà bien malmenés ?…). Ce ressenti des acteurs de terrain mérite en tout cas d'être étayé par des données objectives, préalable indispensable à toute démarche éventuelle de gestion ou de régulation. Un programme scientifique sera entrepris par l'ONCFS dans ce sens, selon un protocole à définir. Il s'agira de déterminer précisément, entre autres points, le régime alimentaire du cygne tuberculé vivant en Dombes (Serait-t-il très différent de celui de la Brenne ou d'ailleurs ?) et plus généralement d'apprécier son impact sur le milieu. »

Et le plus beau arrive :

« D'autre part, les fédérations départementales de la chasse et de la pêche et la chambre d'agriculture formaliseront conjointement un dossier qui présentera et analysera les données techniques et économiques qu'elles détiennent pour étayer une demande de régulation de cygnes. […] Comme vous le savez, les interventions sur une espèce protégée (ouf ! il se rappelle que le cygne est protégé !) sont encadrées par les articles L 411-1 et R 411-6 et suivants du code de l'environnement. L'action de l'Etat se conformera à la forme et à l'esprit de ces textes (comme dans les Landes ?…) »

Une nouvelle fois on constate que les pouvoirs publics relaient avec beaucoup de zèle les revendications les plus anti-nature. Dans cette région où les mêmes protagonistes ont tué la Dombes en flinguant Natura 2000 et en l'envahissant de maïs, le rôle de l'État ne devrait-il pas être celui de modérateur ? Le préfet de l'Ain préfère jouer celui du porte-voix. ■



Un nouveau coup de tronçonneuse dans la loi littoral

On nous fait le coup chaque année. Le mois d'août est celui de la signature et de la publication au Journal Officiel des mesures impopulaires. Et celle-ci l'est assurément, car elle ampute la loi littoral d'un nouveau pan. Or, cette loi est l'une de celles à laquelle nos concitoyens sont le plus attachés. C'est en effet grâce à elle que les côtes bretonnes ou corses ressemblent encore à ce qu'elles sont, et que nous avons évité que l'ensemble de nos côtes et rivages lacustres ne ressemble à la Grande-Motte ou à la Costa Brava.

C'est donc armés de tout leur courage que le Premier ministre et son ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - le très compétent Dominique Perben - ont signé le décret n° 2006-993 du 1er août 2006 relatif aux lacs de montagne ; en fait, un texte qui permettra le bétonnage des rives des grands lacs français. Il faut dire que la pression était forte. Combien de promoteurs, bétonneurs et élus se sont mobilisés pour obtenir le privilège de détruire encore un peu plus de ce qui nous reste de paysage et de nature ?

Ce texte fait suite à la très funeste loi sur le développement des territoires ruraux, adoptée le 23 février dernier par l'Assemblée Nationale. Ce texte, dont nous vous avons déjà souvent parlé, a été le véritable fourre-tout des parlementaires ; un vrai défouloir pour

(Suite page 5)

nombre de députés ou de sénateurs, qui ont profité de l'occasion pour assouvir leurs fantasmes à grand coup d'amendements destructeurs, objets de marchandages en tous genres. Et qui d'offrir encore un peu plus aux chasseurs, qui de faire un nouveau cadeau aux agriculteurs. Sénateur-maire UMP de Sévrier (Haute-Savoie), Pierre Hérisson, lui, voulait réaliser son rêve de bétonner les lacs alpins. Ne croyez pourtant pas qu'il n'y connaisse rien en environnement et en protection de la Nature, puisqu'il a été vice-président chargé de l'environnement du Conseil Régional Rhône-Alpes du temps d'un certain Charles Millon… La verdure et les petits oiseaux, il connaît donc, le bougre...

C'est ainsi que demain, grâce à ce grand homme de la politique française, et à tous ses copains du Sénat et de l'Assemblée Nationale que demain, nous pourrons voir sortir de terre de magnifiques immeubles de standing sur les bords des Lacs du Bourget ou d'Annecy.

Bien sûr, tous les maires concernés ne sont pas complices de cet attentat à l'environnement. Tel Bernard Bosson, député maire UDF d'Annecy, qui dénonce cette abrogation de la loi littoral autour des grands lacs, et l'a fait savoir par voie de presse. Contrairement à son voisin, le maire d'Annecy-le-Vieux, le très drôle Bernard Accoyer (UMP), très favorable a cet amendement.

Qu'on se le tienne pour dit, quand on est dans le secret de l'isoloir, il faut absolument se rappeler des faits et des dires des candidats, plutôt que de leurs promesses. Ce n'est pas une fois qu'ils sont dans leur fauteuil de maire, de conseiller général ou régional, de député ou de sénateur (voire de président de la République…) qu'il faut pleurer. S'ils sont là où ils sont, c'est qu'une majorité d'électeurs les y a envoyés ! Et vous où étiez vous ? 



Aux orties !

On l'a échappé belle ! Heureusement qu'il y a à la tête de l'État des gens qui pensent à tout. Même à ce qui pourrait paraître insignifiant. Ainsi, et sans que cela ne fasse beaucoup de bruit (car nos technocrates et nos législateurs ont le triomphe modeste …), nous voilà sauvés d'un danger immense : le purin d'ortie !

Eh oui, misérable citoyen de base, tu ignorais que ta santé, et peut-être même ta vie étaient depuis des lustres en danger mortel. Heureusement, nos élus ont pensé à inscrire dans le marbre de la République, au détour de la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006, dite d'orientation agricole, ces dispositions :

Art. L 253-1. –I. – Sont interdites la mise sur le marché, l'utilisation et la détention par l'utilisateur final (c'est à dire : nous !) des produits phytopharmaceutiques s'ils ne bénéficient pas d'une autorisation de mise sur le marché ou d'une autorisation de distribution pour expérimentation délivrée dans les conditions prévues au présent chapitre […]

Art. L. 253-7.- Toute publicité commerciale et toute recommandation pour les produits définis à l'article L. 253-1 (voir plus haut…) ne peuvent porter que sur des produits bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché et sur les conditions d'emploi fixés dans ces autorisations.

Quand un honnête homme (ou une honnête femme bien sûr…) lit ces lignes, il se dit que le législateur a vraiment pensé à tout, et qu'heureusement qu'il est là pour nous protéger des apprentis sorciers de l'agrochimie qui sévissent depuis si longtemps dans nos contrées. Mais n'en déplaise aux honnêtes gens, de bien moins honorables motifs peuvent se dissimuler dans les dispositions en apparence les plus raisonnables...

Et comme ce texte entrait en vigueur « à compter du premier jour du sixième mois suivant la publication de la présente loi » soit le 1er juillet, on a vu tout de suite à qui en voulaient les auteurs de cette loi : c'est chez un technicien qui promeut les alternatives agricoles que les services de l'Inspection Nationale des Enquêtes de Concurrence, de Consommation et de Répression des Fraudes et le Service Régional de la Protection des Végétaux de l'Ain sont allés tout droit (dans leurs bottes ?). Bilan de l'opération : saisie de ses cours, qu'il destinait à quelques récalcitrants de l'agrochimie ! Car - le croirez-vous ! - ce dangereux personnage faisait l'éloge de l'utilisation du purin d'ortie ou des feuilles de fougère dans nos potagers. Et savez-vous ce que risque ce dangereux terroriste de l'ortie ? Rien moins que 2 ans de prison et 75 000 euros d'amende !

On ne lésine pas avec les individus dangereux au pays des droits de l'homme. Si l'on est chasseur et que l'on veut piéger l'Ortolan, ou flinguer du pigeon au printemps pendant sa migration, y'a pas de problème, on déroge, on tolère et on amnistie. Mais dès qu'il s'agit de choses sérieuses, là, on cogne ! Et on cogne dur. Faucheurs d'OGM et autres pourfendeurs de notre belle industrie agrochimique, l'État saura vous ramener au pas, qu'on se le dise. Pour détruire les chenilles qui dévorent nos choux, Bayer, Rhône-Poulenc et Monsanto mettent sur le commerce toute une panoplie de produits fort efficaces, et pour stimuler vos salades et autres artichauts, AZF continue de fabriquer des engrais absolument détonants ! Alors pourquoi s'en priver ? ■

Si vous désirez recevoir Action Nature directement chez vous par voie de mail, il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante :

actionnature@tiscali.fr

De nombreuses informations sont disponibles sur notre site:

http://www.action-nature.info